

Formulaire d'autorisation de droit à l'image

PERSONNE MINEURE

Il est nécessaire d'avoir votre accord écrit pour utiliser une image où vous êtes reconnaissable (diffusion, publication, reproduction ou commercialisation).

L'image peut être une photo ou une vidéo.

L'autorisation des parents (ou du responsable légal) doit obligatoirement être obtenue par écrit.

Il n'y a pas d'exception, y compris pour toute communication quelque soit le support.

Pour un groupe d'enfants, l'autorisation écrite des parents de chaque enfant est obligatoire.

Par ailleurs, la diffusion de l'image d'un enfant de moins de 16 ans dont l'activité relève d'une relation de travail est réglementée (enfant influenceur).

En dehors d'une autorisation, les enfants présents doivent être floutés.

Je soussigné(e), Mlle, Mme, Mr (*Rayer les mentions inutiles*) :

Père, Mère, Tuteur légal (*Rayer les mentions inutiles*)

et, Mlle, Mme, Mr (*Rayer les mentions inutiles*) :

Père, Mère, Tuteur légal (*Rayer les mentions inutiles*) de l'enfant ;

Autorise / n'autorise pas (*Rayer la mention inutile*) le Foyer Rural de Prenois à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparaît l'enfant, réalisées au minigolf ou lors des différentes activités organisées par le foyer rural, à des fins de promotion des activités de l'association. Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, vidéos ...) et ce durant deux ans.

L'autorisation pourra être retirée à tout moment en adressant une demande via le formulaire de contact sur le site internet <https://foyerruralprenois.fr/> ou un mail à foyer.rural.prenois@gmail.com.

Date et Signature du / des représentant(s) légal(aux) (*précédée de la mention lu et approuvé*) :

.....